

PROJET DE VILLE – RÉFLEXION 2050

Questions de la commission

Montréal, le 9 août 2022

Par courriel

Stéphanie Wells
Conseillère en aménagement
Division des plans et des politiques
Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Service de l'urbanisme et de la mobilité

Objet : Consultation publique sur le Projet de ville – Questions de la commission

Madame,

La commission souhaiterait obtenir certaines précisions au sujet du concept de carboneutralité, tel que défini dans les documents Projet de ville et Plan climat 2020-2030.

Ces documents présentent la carboneutralité en tant que « *l'atteinte du point nul des émissions de gaz à effet de serre (GES) en les réduisant, puis en compensant celles qui sont émises dans l'atmosphère¹.* »

1. Quelles sont les activités et les sources de gaz à effet de serre incluses dans l'objectif de carboneutralité de la Ville ?
2. Y a-t-il des éléments et activités qui, au contraire, ne sont pas inclus dans cet objectif ? La Ville tiendra-t-elle compte des externalités induites par les activités présentes sur son territoire, par exemple, le bilan carbone des voyages en avion en direction de Montréal, de la fabrication des voitures électriques utilisées sur place et des produits importés vendus dans ses commerces ?

¹ Ville de Montréal, Projet de ville, doc. 3.1, p. 136;
Ville de Montréal, Plan climat 2020-2030, doc. 4.1.6, p. 115

3. Que signifie le fait de compenser des émissions de GES ? Comment cette compensation sera-t-elle réalisée et par qui ?
4. La carboneutralité est-elle compatible avec le concept de décroissance ?

La commission vous serait reconnaissante de lui faire parvenir vos réponses avant le 17 août 2022, afin d'en tenir compte dans ses activités.

La présente demande ainsi que vos réponses seront rendues publiques sur la page web de la consultation.

En toute collaboration,

Marc-André Lapointe
Analyste